

DEPARTEMENT
De la Marne

DÈS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CRAMANT
Séance du 16 Juillet 2014

Par suite d'une convocation en date du 10 juillet 2014, les membres composant conseil municipal se sont réunis en mairie le Mercredi 16 juillet à 20heures sous la présidence de Monsieur PINVIN Denis, Maire.

Nombres de Conseiller : 15 Etaient présents

N°2014/144

Présents	Fonction	Présent	Absent	Pour	Contre	Abstention
PINVIN D.	Maire	x		x		
SAGUET R.	1 ^{er} adjoint	x		x		
GERALDY C	2 ^{ème} adjoint	x		x		
CROCHET N	3 ^{ème} adjointe	x		x		
LANCELOT Y	4 ^{ème} adjoint	x		x		
PERTOIS O.	conseillère	x		x		
PÉTIJÉAN D	conseiller	x		x		
MARLE G.	conseiller	x		x		
GAUNEL P	conseillère	x		x		
PIENNE C	conseillère	x		x		
BARBIER D	conseillère	x		x		
BONNINGRE S	conseillère	x		x		
CORNET O	conseiller	x		x		
DIOT B.	conseiller	x		x		
LILBERT M.A	conseillère	x		x		

Monsieur DIOT Benoît a été élu secrétaire

Objet de la délibération **Tarif des locations de salle à compter du 1^{er} Décembre 2014**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'augmenter les tarifs de location à compter du 1^{er} décembre 2014, à savoir pour le week-end :

* 280€ pour les habitants de CRAMANT

* 600€ pour les personnes extérieures au village.

Ces tarifs comprennent le chauffage ou la climatisation.

La location de la cuisine de la salle des fêtes est de 70€, tarif unique pour les habitants ou les extérieurs.

Dans les deux cas, un chèque de caution de 500€ est demandé à la remise des clés ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Les associations disposent des salles gratuitement.

Pour une location d'une journée, le tarif est de 150€ pour les habitants de CRAMANT et 200€ pour les personnes extérieures. La caution reste identique.

Le tarif des salles de réunion est de 70€ chauffage compris, caution 500€.

La salle de la cantine des écoles, uniquement pour les habitants de CRAMANT, passe à 120€ avec une caution de 500€.

Salle de Réunion : 70€ avec chèque de caution de 500€

Concernant le prêt de tables et chaises le tarif sera de 5€ pour une table et 1€ pour une chaise.

La sono sera louée 40€ ainsi que 40€ pour l'écran mural,

En cas d'utilisation d'un terrain communal, un forfait de 20€ est demandé pour participer aux frais d'eau et d'électricité.

Accusé de réception

051-215101833-20140716-2014_144-DE

Reçu le : 31/07/2014

Le Maire,
Denis PINVIN

